

du Canada. Les trois ministres de la Défense nationale ont fait des déclarations.

L'Orateur de la Chambre des communes,
J. Allison Glen."

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 6 heures 19 minutes du soir.

Lundi 20 juillet 1942

La séance est ouverte à onze heures.

RAPPORTS DE COMITÉS

M. FOURNIER (Hull) présente le septième rapport du comité spécial des dépenses de guerre.

M. TURGEON présente le troisième rapport du comité spécial de la restauration et du rétablissement.

QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque.)

*IMPÔT SUR LE REVENU—ARRIÉRÉ DE 1940 ET 1941

M. HAZEN:

1. Combien de personnes ont négligé de payer quelque portion de l'impôt sur le revenu pour l'année 1940?

2. Combien de personnes n'ont acquitté qu'une partie de l'impôt sur le revenu pour l'année 1940?

3. Quelle somme reste-t-il à percevoir de l'impôt sur le revenu pour l'année 1940?

4. Combien de personnes ont négligé de payer quelque portion de l'impôt sur le revenu pour l'année 1941?

5. Combien de personnes n'ont acquitté qu'une partie de l'impôt sur le revenu pour l'année 1941?

6. Quelle somme reste-t-il à percevoir de l'impôt sur le revenu pour l'année 1941?

7. Combien de personnes ont fait une demande d'emprunt aux banques pour acquitter l'impôt sur le revenu pour l'année 1940?

8. Combien de personnes ont fait une demande d'emprunt aux banques pour acquitter l'impôt sur le revenu pour l'année 1941?

L'hon. M. GIBSON: J'ai examiné cette question avec beaucoup d'attention. Je dirai qu'il est à peu près impossible de répondre à la première partie, vu que nous sommes incapables de dire avec le moindre degré d'exactitude si chaque personne a fait son rapport d'impôt. Nos fonctionnaires ne cessent de faire des recherches, et le nombre varie de jour en jour.

Quant à la deuxième partie de la question, je ferai remarquer que les rapports ne sont pas toujours exacts, et qu'on les rectifie. Il

[M. l'Orateur.]

est donc impossible de dire combien de personnes ont acquitté en entier leur impôt sur le revenu.

Au sujet de la troisième partie de la question, je dirai qu'on ne peut donner ces renseignements avec une bien grande exactitude tant que le reçu final n'a pas été émis dans le cas de chaque contribuable. La même réponse s'applique aux parties 4, 5 et 6.

L'honorable député se rendra compte, sans doute, qu'en 1940 le nombre des comptes a atteint le chiffre de 663,000, et qu'en 1941 il a été de 920,000. Pour répondre à ces questions en tenant compte d'une date particulière il faudrait examiner les dossiers relatifs à tous ces rapports. A mon avis, le travail qu'occasionneraient ces recherches serait accompli en pure perte vu que les renseignements obtenus ne vaudraient peut-être que pour une journée, et ne seraient même pas entièrement complets pour cette journée.

Nous n'avons aucun renseignement concernant les parties 7 et 8 de la question, dans lesquelles l'honorable député demande combien de personnes ont fait des demandes d'emprunt aux banques pour acquitter leur impôt sur le revenu.

M. l'ORATEUR: Il a été répondu à ces questions.

L'hon. M. HANSON: Je me rends bien compte de la force des paroles du ministre. Je n'irais pas jusqu'à penser qu'on pourrait donner une réponse aux questions nos 7 et 8, mais je crois que l'honorable député qui les a posées désire savoir quelles proportions de l'impôt sur le revenu pour les années 1940 et 1941 sont encore impayées afin de pouvoir se faire une idée de la situation que crée le relèvement formidable de l'impôt sur le revenu pour 1942. Si les montants en souffrance ou si le nombre des contribuables qui ne se sont pas acquittés de cette obligation ne sont pas considérables et si ces renseignements nous sont fournis, nous aurons une bonne idée de l'attitude des Canadiens.

L'hon. M. GIBSON: Nous pourrions donner un chiffre approximatif des montants en souffrance, compte tenu des déclarations déjà reçues; mais comme toutes ces déclarations n'ont pas encore été classées, ces chiffres n'ont rien d'exact.

M. HAZEN: Je pensais que le ministre des Finances devait avoir ces renseignements en sa possession lorsqu'il a préparé son dernier budget. Il aurait dû connaître le nombre des contribuables qui n'ont pas payé entièrement l'impôt de 1940 et aussi le nombre de ceux qui n'ont rien payé. Il aurait dû posséder les mêmes renseignements au sujet de l'impôt de 1941. Il devait avoir quelque